



**Présidence**

99 avenue Jean Baptiste Clément  
93430 VILLETANEUSE  
Tél. : 01 49 40 30 07/20 90  
Fax.: 01 49 40 32 52  
E-mail : sec1-pre@upn.univ-paris13.fr

***PROCES – VERBAL***  
  
***DU CONSEIL***  
***D'ADMINISTRATION***  
  
***DE L'UNIVERSITE***  
***PARIS 13***

*Séance du 17 novembre 2006*

Approuvé par le conseil d'administration du 15 décembre 2006

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

### 1) Informations générales,

### 2) Approbation du procès-verbal du CA du 13 octobre 2006,

Madame MICHEL soumet le procès-verbal au vote des membres du Conseil :

Résultats du vote :  
Voix pour : 45  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0  
Nombre de votants : 45

Le procès-verbal du CA du 13 octobre 2006 est approuvé à l'unanimité des membres présents du Conseil sous réserve des modifications et du complément demandés.

### 3) DBM 3, vote des grandes masses du projet de budget 2007,

Le Président présente la DBM 3 au vote des membres du Conseil.

Résultats du vote :  
Voix pour : 46  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0  
Nombre de votants : 46

La DBM 3 est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil.

Le Président soumet la répartition des grandes masses budgétaires à l'approbation des membres du Conseil.

Résultats du vote :  
Voix pour : 34  
Voix contre : 10  
Abstentions : 2  
Nombre de votants : 46

Les grandes masses budgétaires du projet de budget 2007 sont approuvées par les membres du CA.

### 4) Approbation des décisions du CEVU du 26 octobre 2006 et du 9 novembre 2006,

Le Président présente le rapport des décisions du CEVU du 26 octobre 2006 au vote des membres du conseil.

Résultats du vote :  
Voix pour : 44  
Voix contre : 0  
Abstentions : 2  
Nombre de votants : 46

Les décisions du CEVU du 26 octobre 2006 sont approuvées à l'unanimité des membres du Conseil.

Le Président présente le rapport des décisions du CEVU du 9 novembre 2006 au vote des membres du conseil.

Résultats du vote :  
Voix pour : 46  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0  
Nombre de votants : 46

Les décisions du CEVU du 9 novembre 2006 sont approuvées à l'unanimité des membres du Conseil.

#### **5) Approbation des décisions du CS du 31 octobre 2006,**

Le Président précise que ce point est reporté au prochain CA.

#### **6) Désignation des enseignants-chercheurs au conseil de la documentation,**

Monsieur BAUDIN expose que dix enseignants chercheurs plus 5 suppléants doivent être désignés parmi les enseignants chercheurs élus aux trois conseils. Une liste de candidats est présentée que le Président soumet au vote des membres du conseil :

Résultats du vote :  
Voix pour : 46  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0  
Nombre de votants : 46

**La liste proposée est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil.**

Monsieur BAUDIN ajoute que quatre représentants des usagers doivent également être désignés. Une liste de quatre candidats étudiants est présentée et soumise au vote du Conseil :

Monsieur GRIENENBERGER Guillaume  
Mademoiselle FAVARO Vanessa  
Mademoiselle GUEUDET Céline  
Monsieur CHONG Félix

Résultats du vote :

Voix pour : 46  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0  
Nombre de votants : 46

**La liste des usagers proposés est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil.**

#### **7) Bilan du SAIC,**

Le Président soumet au vote des membres du conseil le bilan du SAIC :

Résultats du vote :

Voix pour : 46  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0  
Nombre de votants : 46

Le bilan du SAIC est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil.

#### **8) Bilan du DAPS,**

Monsieur TELLESCHI présente le bilan du DAPS.

La Vice-présidente du CA, Madame MICHEL soumet le bilan du DAPS au vote des membres du Conseil :

Résultats du vote :

Voix pour : 46  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0  
Nombre de votants : 46

Le bilan du DAPS est approuvé à l'unanimité des membres du conseil.

### **9) CEF, centres pour les études en France,**

Madame MICHEL propose que l'ensemble soit complété avec plus de données chiffrées, avec les remontées du CEVU et qu'un tel véritable point soit fait lors d'un prochain CA. Elle rappelle qu'une motion avait déjà été votée lors du CA précédent à la demande de l'UNEF.

### **10) Statuts Institut Francilien de médecine du sport,**

Madame MICHEL présente les statuts à l'approbation des membres du Conseil :

Résultats du vote :  
Voix pour : 41  
Voix contre : 0  
Abstentions : 5  
Nombre de votants : 46

Les statuts de l'Institut Francilien de médecine du sport sont approuvés par les membres du Conseil.

### **11) Questions diverses,**

La Vice-présidente du conseil d'administration présente la convention au vote des membres du conseil, avec la modification et l'additif suivants :

- en page 2 de la convention, la mention « Université Paris Nord » est remplacée par « Université Paris 13 »,
- la convention sera précédée d'une phrase introductive rappelant que « La réalisation de ce chemin piétonnier ne peut être qu'une première étape qui se situe très en dessous de l'attente de la communauté universitaire de l'Université Paris 13. »

Résultats du vote :  
Voix pour : 46  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0  
Nombre de votants : 46

La convention présentée est approuvée à l'unanimité des membres du conseil sous condition de la modification et de l'additif précités.

**Etaient présents ou représentés**

Monsieur Alain NEUMAN: Président

**COLLEGE «A»**

Monsieur ASTRUC Jean-Pierre  
Monsieur BREEN Lawrence  
Madame DESPORTE Ariane  
Monsieur GUÉVEL Didier  
Monsieur JOUINI Nouredine  
Monsieur LABRUNE Michel  
Monsieur MARCO Luc  
Monsieur MAZIER Jacques  
Madame MICHEL Marie-José  
Monsieur NEUMAN Alain  
Monsieur SALZMANN Jean-Loup  
Monsieur TRINCHET Jean-Claude (représenté)

**COLLEGE «B»**

Monsieur CHAMPESME Marc  
Madame CHARNAUX Nathalie (représentée à partir de 10 heures)  
Monsieur ETIEN Robert  
Monsieur FISCHER Alexis  
Monsieur GAY Michel (représenté)  
Monsieur LOMBARDI Guillaume  
Madame MARTIN-PONT Brigitte  
Monsieur PINHAS Luc  
Monsieur PINEL Jean-Pierre  
Monsieur ROUX Michel (représenté)  
Madame VALINSKY Sarah

**COLLEGE «IATOSS»**

Madame BESSEDDIK Faouzia  
Madame BLOCH Yveline  
Madame DAVID Mélanie  
Madame GIROUD Joëlle  
Monsieur MICHAUD Fabrice  
Monsieur LUPPINO Nicolas (représenté)  
Madame RENAUT Catherine  
Madame SAMAMA Martine

## **COLLEGE «ETUDIANTS ET AUTRES USAGERS»**

Monsieur ALEXANIAN Jean-Baptiste  
Monsieur AMOURA Hamid (représenté)  
Monsieur CHEVIGNAC Christophe (représenté)  
Monsieur CHONG Félix  
Monsieur DOGGA Fouad (représenté)  
Madame FAVARO Vanessa  
Monsieur FIORINI Cyril  
Monsieur GRIENENBERGER Guillaume  
Madame GUEUDET Céline  
Monsieur TOURE Alpha Tidiane (représenté)  
Monsieur VIOLET Guillaume (représenté)

## **COLLEGE «PERSONNALITES EXTERIEURES»**

Monsieur BENAIN Marc (représenté)  
*(MEDEF)*  
Monsieur HUI Jacques  
*(Conseil Général 95 à titre personnel)*  
Monsieur STREHAIANO Luc (représenté)  
*(Conseil Général 95)*  
Madame TIREL-NEHOU Gisèle (représentée)  
*(CFE-CGC)*

## **MEMBRES DE DROIT**

Madame Catherine CHAZEAU-GUIBERT  
Secrétaire Générale  
Madame Andrée STIRN  
Agent comptable  
Madame Marie-Louise COFFRE  
Représentante du Recteur

## **INVITES PERMANENTS**

Monsieur BARBET Philippe  
Monsieur BAUDIN Dominique  
Monsieur BLADIER Dominique  
Madame CARTELIER Lysiane  
Monsieur CERRATO Joseph  
Monsieur GONZALEZ Alain  
Monsieur GOURDON Jean-Marie  
Monsieur OUILLON Guy  
Monsieur TELLESCHI Bruno  
Madame TURMAINE Magdaléna

Le Président ouvre la séance à 9 heures 40.

### **1) Informations générales,**

Le Président fait état de réclamations des étudiants de Bobigny dont il rappelle que les conditions de travail sont pas enviables et il réaffirme que la mutualisation des locaux entre l'UFR SMBH et l'IUT de Bobigny constitue une priorité. Il rappelle qu'une première phase de travaux a été achevée et que les crédits sont disponibles pour démarrer les deuxième et troisième phases. Les travaux devraient débuter en décembre ou janvier.

Il ajoute qu'il n'y a pas de problème de sécurité sur le campus de Bobigny car celui-ci est clos. Par contre des agressions peuvent survenir à l'extérieur, notamment à l'arrêt de bus. Il précise qu'il a demandé aux gardiens de surveiller l'arrêt de bus et rappelle que des rondes interviennent actuellement ainsi que des passages effectués par la brigade anti-criminalité (BAC). Le Président espère que l'attractivité du campus deviendra telle que les agressions cesseront spontanément.

Le Président demande à Madame MICHEL de prendre en charge le dossier du réaménagement des locaux étudiants à Bobigny.

Le Président relate les négociations avec Monsieur MONTEIL, Directeur de la DES, sur les demandes de créations de postes. Puis il récapitule les postes obtenus :

- En ce qui concerne les postes IATOS, quatre postes ont été obtenus pour l'Université : trois postes IGE qui étaient classés en 1-2-3 ainsi qu'un poste d'AASU ; un poste a été obtenu pour l'IUT de Bobigny : un poste d'ASI.
- En ce qui concerne les postes d'enseignants, deux postes ont été créés pour l'université, un PR en sciences de la communication, un MCF 32<sup>ème</sup> section, pour l'IUT de Villetaneuse un MCF en 26<sup>ème</sup> section, et pour l'IUT de Bobigny un MCF 5<sup>ème</sup> section.

Le Président souligne que la DGF présente 100 000 Euros de plus que l'année précédente. Il ajoute que les IUT bénéficient d'une DGF distincte.

Il donne ensuite la parole à Madame MICHEL au sujet du local de l'UNSA.

Madame MICHEL précise qu'à la suite d'une longue étude et la redistribution effectuée des locaux des organisations étudiantes et syndicales, une solution a été trouvée pour l'UNSA qui se verra attribuer, au début du mois de janvier, les locaux de l'ancien distributeur de billets de la BNP et de la SMEREP, après les travaux de remise en conformité. Le service culturel disposera de l'arrière de l'ancien local de la librairie, plus adapté à l'entrepôt de matériel.

Le Président informe les membres du CA qu'il poursuit son lobbying en faveur de l'Université Paris 13 auprès du ministère, notamment en rencontrant des conseillers de Monsieur DE ROBIEN.



Madame BESSEDDIK remercie Madame MICHEL du travail effectué afin de trouver un local pour l'UNSA. Elle demande s'il n'est pas possible de renforcer le secrétariat de médecine avec en plus une personne de catégorie B ou C.

Monsieur BLADIER rappelle le sous-encadrement dans l'administration de Bobigny, notamment celui des secrétariats pédagogiques. Il souligne que l'intérêt de la proposition faite par le Président est de mener une réflexion complète sur l'ensemble des secrétariats pédagogiques de Bobigny et pas seulement sur ceux de médecine. Le retard pris dans les travaux va permettre à la CASU qui arrive de réfléchir à une réorganisation, peut-être à une mutualisation entre les différents secrétariats pédagogiques dans la perspective de leur installation rassemblée dans les locaux du bâtiment rénové de l'Illustration.

Monsieur SALZMANN souhaite intervenir sur deux points :

- le premier concerne la sécurité à l'arrêt de bus sur le campus de Bobigny où les bibliothèques ferment maintenant à 22 heures grâce à l'effort fourni par le SCBD. Les étudiants attendent à un arrêt de bus situé en fin de ligne, donc avec des horaires irréguliers et une absence de navette contrairement au campus de Villetaneuse. Il est projeté avec Messieurs BLADIER et VERBA de mettre en place un système permettant d'extraire des informations du site Internet de la RATP afin de réaliser un affichage à l'IUT et à l'UFR SMBH du temps d'attente du bus, ce qui permettrait des départs groupés et serait également utile pour les personnels. Il a également l'intention de demander à la présidence, dans la mesure où elle a de bonnes relations avec la RATP, de voir s'il est possible d'obtenir une navette.
- le deuxième point porte sur la question des postes à l'échelon national. Monsieur SALZMANN rappelle que le mouvement SLR particulièrement revendicatif avait obtenu du gouvernement un plan sur trois ans prévoyant la création de 3000 postes par année. Cette année devait être la troisième mais les 3000 postes promis sont devenus 1500, puis 1200 et enfin 300 plus 600 c'est-à-dire 900. SLR et la CPU s'en sont inquiétés sans obtenir de réponse claire du gouvernement.

Monsieur SALZMANN estime que le moment serait peut-être favorable aujourd'hui, alors que les principaux candidats des différents partis et le Président de la République louent l'excellence universitaire et la priorité absolue accordée à la recherche et à l'enseignement supérieur, de montrer que la réalité des actes est en totale discordance avec les discours.

Madame SAMAMA rappelle que les demandes de création de postes IATOS doivent passer au préalable par la CPE, ce qui éviterait des demandes trop importantes de catégorie A.

Monsieur CERRATO précise qu'une salle blanche sera créée cette année et déplore le manque de moyens associés à cette création.

En ce qui concerne les informations générales, Madame VALINSKY demande pourquoi aucune information officielle n'a été donnée sur une initiative appelée Universyntec qui devrait intervenir sur le campus au 1er décembre.

Elle ajoute qu'elle a appris cela par hasard, que l'UFR LSHS n'était pas informée ni le Doyen de l'UFR de Droit. Elle souhaiterait que Monsieur BARBET, qui faisait partie de cette initiative, apporte des éclaircissements aux membres du CA.

Mademoiselle DAVID aimerait connaître, à propos de la salle blanche évoquée par Monsieur CERRATO, l'intitulé de la filière qui utilisera cette salle.

Monsieur CERRATO précise qu'elle sera utilisée pour la nanotechnologie.

Madame VALINSKY fait observer au sujet de Universyntec qu'elle ne met pas en cause le fait que ce soient les entreprises qui aient choisi les formations concernées mais elle regrette l'absence d'informations et d'avoir appris l'existence de cette opération par oui-dire alors qu'elle doit débiter le 1er décembre et qu'en Lettres il existe des Master pro.

Le Président précise que cette opération s'est montée très rapidement, en une dizaine de jours, et qu'il n'y a pas eu d'information générale et massive car cela n'était pas utile dans la mesure où les Master pro concernés seront contactés au fur et à mesure des besoins des entreprises.

Monsieur CHAMPESME fait observer qu'il a reçu une convocation à ce CA pour 10 heures et qu'en arrivant à l'heure précisée, il constate que le CA a commencé depuis une demi-heure et qu'il a manqué une partie des débats. Il juge cela inacceptable.

En ce qui concerne la DGF et le budget, il estime nécessaire de protester fortement auprès du Ministère. Il estime également qu'il serait utile que le Président redonne les informations concernant la DGF. Concernant le projet de PRES, il souligne que plus aucune nouvelle n'en a été donnée depuis la réunion des trois conseils à ce sujet. Il demande si le projet est au point mort ou s'il a été abandonné. Il lui semblerait utile que des membres élus du CA fassent partie de la commission qui existe actuellement. Il rappelle qu'il a d'ailleurs demandé la composition de la commission actuelle sans obtenir de résultat. Il rappelle également qu'il avait demandé, dès le mois de juin, un certain nombre de documents dont il constate que certains sont arrivés. Quant au dossier de l'IEP évoqué lors du dernier CA, il souhaiterait savoir où en est ce dossier et qu'elles sont les informations à ce sujet. Il fait observer que les membres du CA n'ont toujours pas reçu la liste des demandes d'emplois qui avait été votée alors qu'il aurait été intéressant de l'avoir compte tenu du débat précédent.

Il avait également demandé que les membres du CA reçoivent le projet des propositions soumises par l'Université dans le cadre du contrat de plan Etat-Région. L'université a effectué les propositions depuis le mois de mai et peut-être même avant. Il s'étonne de ne pas avoir encore reçu d'information rigoureuse sur ce qui avait été proposé. Il souhaiterait savoir où l'on en est actuellement en soulignant qu'il ignore la date butoir à laquelle les choses doivent se décider.

Le Président précise que :

- le PRES est au point mort car il attendait l'élection du nouveau président de l'Université Paris 8 qui est intervenue lundi dernier,
- l'IEP est un projet de Monsieur DESCOINGS soit à Marne-la-Vallée soit à l'Université Paris 13. Il souligne que ce sont les Directeurs de composantes qui ont élaboré le projet mais il fait observer que pour l'instant il n'a pas reçu de retour sur ce projet.

Monsieur CHAMPESME souhaite revenir sur les dossiers du PRES et de l'IEP. Il estime qu'en ce qui concerne les dossiers importants, le CA se trouve souvent placé devant le fait accompli. Pour l'IEP, il ne conteste pas le fait que les directeurs de composantes puissent participer au projet.

Cependant il craint que dans quelques mois le CA se trouve face à un dossier *ficelé* et doive soit l'approuver, soit le rejeter, sans possibilité d'amender le projet alors que des points assez importants nécessiteraient que le CA puisse participer à son élaboration : des moyens seront-ils mis à la disposition de l'IEP, quels seront les statuts de l'IEP, les droits d'inscription à l'IEP seront-ils définis selon le même système qu'à Sciences-Po Paris. Il propose qu'un groupe de travail soit constitué pour élaborer ce projet et qu'un ou plusieurs membres du CA en fassent partie afin que ce ne soit pas uniquement les directeurs de composantes.

Le Président fait observer que tous les directeurs de composantes sont des élus et que certains sont même des élus du CA. En ce qui concerne l'IEP, il souligne que c'était une question de principe sur laquelle il était nécessaire de donner un signal fort et rapide. Les directeurs de composantes se sont réunis trois à quatre fois en 15 jours. En conséquence, il avait derrière lui le soutien de l'Université avec les directeurs de composantes.

## **2) Approbation du procès-verbal du CA du 13 octobre 2006,**

Madame MICHEL informe les membres du conseil que Monsieur VERBA, absent et excusé à cette séance du conseil, a fait observer par écrit, qu'en page 13, dans la dernière ligne du quatrième paragraphe, dans la mention : « un taux de déscolarisation et d'échec scolaire de l'ordre de 80 % . » le pourcentage indiqué de 80% était erroné et devait être remplacé par 50 %.

Monsieur ETIEN demande que soit ajouté en page 13, après le septième paragraphe : « Monsieur ETIEN s'étonne.... dans la liste des personnes invitées au CEVU», le fait que l'invitation permanente au CEVU de la Chargée de mission à l'égalité des chances ait été acté. Il doit donc être ajouté après ce paragraphe : « Le Président donne son accord à ce que la Chargée de mission à l'égalité des chances soit invitée permanente au CEVU. »

Monsieur CHONG demande, au nom de la vice-présidente étudiante (VPE) qui est absente à cette séance, que soit ajoutée en page neuf, après le paragraphe : « Monsieur ALEXANIAN fait remarquer..... commission sur le statut du VPE soit constituée rapidement.», la mention suivante : « Mademoiselle CHOTIL-ROSA rappelle qu'elle a pris ses fonctions il y a seulement un mois. Elle ajoute qu'actuellement elle a pris possession du local et qu'elle contactera les associations étudiantes dans les plus brefs délais. »

Madame MICHEL soumet le procès-verbal au vote des membres du Conseil :

Résultats du vote :  
Voix pour : 45  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0  
Nombre de votants : 45

**Le procès-verbal du CA du 13 octobre 2006 est approuvé à l'unanimité des membres présents du Conseil sous réserve des modifications et des additifs demandés.**

### **3) DBM 3, vote des grandes masses du projet de budget 2007,**

Madame STIRN présente la DBM 3, qui s'élève à 8 177 000 Euros et porte le budget de l'année à hauteur de 86 196 000 Euros. Elle en précise ensuite les grandes lignes.

Monsieur CHAMPESME souhaiterait connaître l'évolution des réserves par rapport à l'exercice précédent ainsi que les règles de *bonne gestion* sur le montant souhaitable des réserves dans un budget.

Mme STIRN précise que les réserves se constatent au moment du compte financier après la clôture de l'exercice.

Monsieur CHAMPESME demande quel doit être le montant des réserves selon les règles de la bonne gestion.

Madame STIRN précise qu'il existe un montant plancher des réserves qui doit normalement correspondre à trois mois de dépenses afin d'éviter des problèmes de trésorerie dans le fonctionnement de l'Université en cas de retard dans l'encaissement des recettes.

Monsieur CHAMPESME estime que tous les membres du CA doivent posséder un minimum d'informations pour pouvoir délibérer valablement des questions budgétaires.

Madame STIRN rappelle qu'elle consacre une demi journée d'information à tous les membres du CA qui le souhaitent. Cette demi-journée s'est tenue le mardi après-midi. De plus elle souligne que chacun peut la joindre par téléphone pour toute demande d'explications.

Le Président présente la DBM 3 au vote des membres du Conseil.

Résultats du vote :  
Voix pour : 46  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0  
Nombre de votants : 46

La DBM 3 est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil.

Madame STIRN présente ensuite les grandes masses budgétaires du projet de budget 2007 à l'aide d'un powerpoint. Elle souligne que, comme l'année précédente, la présentation est double, selon les normes anciennes et selon les normes nouvelles de la LOLF. Elle rappelle que deux votes interviendront :

- le vote les grandes masses budgétaires aujourd'hui,
- le vote du budget au mois de décembre.

Monsieur ETIEN tient à remercier Madame l'Agent comptable de l'excellence du travail effectué et des qualités pédagogiques qu'elle démontre dans ses présentations.

Le Président rappelle que c'est le dernier budget présenté par Madame STIRN qui va bientôt partir en retraite.

Monsieur CHAMPESME fait observer qu'il a trouvé la présentation des grandes masses budgétaires très bonne mais regrette de n'avoir reçu aucune information de ce type auparavant. Il aurait souhaité recevoir avant le CA un document de présentation du budget incluant des éléments de comparaison avec les années précédentes.

Mademoiselle FAVARO souligne que l'exposé de Madame STIRN était très clair mais ne doit cependant pas faire oublier que ce budget est très insuffisant face aux problèmes rencontrés concernant la pénurie de locaux et l'insuffisance de personnels administratifs ou enseignants.

Monsieur CHAMPESME rappelle que le dernier CA avait voté à l'unanimité une motion faisant état de graves problèmes budgétaires et s'étonne que la présentation faite ce jour donne l'impression que la situation financière est bonne.

Le Président fait état des actions menées, dont une conférence de presse et les déclarations faite à l'AEF. Il rappelle qu'il a également rencontré M. Gilbert KNAUB Conseiller pour l'Enseignement supérieur du cabinet de Monsieur De Robien et ira voir M. Etienne CREPON directeur-adjoint Recherche, budget et enseignement supérieur lundi prochain.

Le Président soumet la répartition des grandes masses budgétaires à l'approbation des membres du Conseil.

Résultats du vote :	
Voix pour	: 34
Voix contre	: 10
Abstentions	: 2
Nombre de votants	: 46

Les grandes masses budgétaires du projet de budget 2007 sont approuvées par les membres du CA.

Le Président remercie Madame STIRN de l'excellence du travail qu'elle a effectué.

#### **4) Approbation des décisions du CEVU du 26 octobre 2006 et du 9 novembre 2006,**

Le Président présente le rapport des décisions du CEVU du 26 octobre 2006 au vote des membres du conseil.

Résultats du vote :  
Voix pour : 44  
Voix contre : 0  
Abstentions : 2  
Nombre de votants : 46

**Les décisions du CEVU du 26 octobre 2006 sont approuvées à l'unanimité des membres du Conseil.**

Le prochain CEVU sera consacré au projet égalité des chances. Madame BLATRIX, invitée permanente au CEVU, y présentera les conclusions de son travail avant de les exposer ensuite devant le Conseil d'administration du 15 décembre 2006.

Monsieur BLADIER pose la question des droits d'inscription à payer par les étudiants en médecine qui poursuivent un double cursus. Il souligne que des problèmes se posent déjà pour l'édition de diplômes des années précédentes et qu'il devient urgent de prendre une décision. Il se demande si la définition de droits de type forfaitaire ne serait pas une bonne solution.

Monsieur BARBET envisagerait des droits d'inscription réduits pour les doubles inscriptions et les inscriptions cumulatives.

Monsieur CERRATO pose le problème des droits d'inscription pour les étudiants recrutés en février dans le cadre d'une réorientation.

Monsieur SALZMANN fait observer que si ces étudiants s'inscrivent en février, l'Université ne perçoit pas le montant correspondant de la DGF. S'ils sont en plus dispensés de payer les droits d'inscription, l'Université est doublement mise à contribution financièrement.

Le Président précise que l'Université perçoit les droits d'inscription des étudiants s'inscrivant en février mais que cette inscription n'est pas prise en compte au niveau de San Remo.

Puis il présente le rapport des décisions du CEVU du 9 novembre 2006 au vote des membres du conseil.

Résultats du vote :  
Voix pour : 46  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0  
Nombre de votants : 46

**Les décisions du CEVU du 9 novembre 2006 sont approuvées à l'unanimité des membres du Conseil.**

**5) Approbation des décisions du CS du 31 octobre 2006,**

Le Président précise que ce point est reporté au prochain CA.

Monsieur CHAMPESME souligne que le report de ce point donne la possibilité d'envoyer le rapport des décisions du CS à tous les membres du Conseil avant le prochain CA.

**6) Désignation des enseignants-chercheurs au conseil de la documentation,**

Le Président demande à Monsieur BAUDIN de présenter cette question.

Monsieur BAUDIN expose que dix enseignants chercheurs plus 5 suppléants doivent être désignés parmi les enseignants chercheurs élus aux trois conseils. Une liste de candidats est présentée que le Président soumet au vote des membres du conseil :

Résultats du vote :  
Voix pour : 46  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0  
Nombre de votants : 46

**La liste proposée est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil.**

Monsieur BAUDIN ajoute que quatre représentants des usagers doivent également être désignés. Une liste de quatre candidats étudiants est présentée et soumise au vote du Conseil :

Monsieur GRIENENBERGER Guillaume  
Mademoiselle FAVARO Vanessa  
Mademoiselle GUEUDET Céline  
Monsieur CHONG Félix

Résultats du vote :  
Voix pour : 46  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0  
Nombre de votants : 46

**La liste des usagers proposés est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil.**

## **7) Bilan du SAIC,**

Monsieur SALZMANN présente le bilan du SAIC.

Le Président remercie le SAIC et son Directeur de la bonne gestion de ce département complexe et lourd à gérer notamment avec les contrats ANR qui représentent pour une large part l'avenir de la recherche à l'Université.

Monsieur CHAMPESME fait observer que les laboratoires devront de plus en plus tirer leur financement des contrats ANR et il le regrette. Par ailleurs il demande à Monsieur SALZMANN des précisions sur la liste des contractuels afin de savoir quels sont ceux qui sont doctorants, post-doctorants... De plus il souhaiterait une colonne supplémentaire où soit portée la durée des contrats.

Le Président soumet au vote des membres du conseil le bilan du SAIC :

Résultats du vote :	
Voix pour	: 46
Voix contre	: 0
Abstentions	: 0
Nombre de votants	: 46

**Le bilan du SAIC est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil.**

A 12 heures 15, le Président rappelle qu'il doit partir en mission, s'excuse auprès des membres du Conseil et transmet la présidence du CA à la Vice-Présidente, Madame Marie-José MICHEL. La Vice-présidente aborde le point 8) et donne la parole à Monsieur TELLESCHI.

## **8) Bilan du DAPS,**

Monsieur TELLESCHI présente le bilan du DAPS.

La Vice-présidente soumet le bilan du DAPS au vote des membres du Conseil :

Résultats du vote :	
Voix pour	: 46
Voix contre	: 0
Abstentions	: 0
Nombre de votants	: 46

Le bilan du DAPS est approuvé à l'unanimité des membres du conseil.

Madame MICHEL remercie Monsieur TELLESCHI de la qualité du travail effectué.

## **9) CEF, centres pour les études en France,**



Madame MICHEL rappelle ce que sont les CEF.

Monsieur CHAMPESME fait observer que ce qui est mis en jeu dans le CEF est moins le dispositif technique que la politique d'immigration mise en place par le gouvernement. Le CEF va tendre à augmenter le filtrage plus en amont en dissuadant un certain nombre d'étudiants étrangers de déposer leur demande en partie parce que des contraintes supplémentaires ont été données notamment concernant les possibilités financières des étudiants. Il ajoute que ce qui est également contestable dans les CEF est la possibilité qui leur est accordée de donner un avis sur l'inscription des étudiants qui dépasse l'avis administratif pour devenir d'ordre pédagogique. C'est également un avis qui peut avoir un deuxième effet dissuasif sur les universités.

Madame VALINSKY souligne qu'il serait très dommageable qu'une instance administrative se substitue à une instance pédagogique puisque jusqu'à présent avec les dossiers papier, les inscriptions des étudiants étrangers sont laissées à une commission généralement composée des membres d'un département qui émet un avis pédagogique.

Elle estime il n'est pas possible de se déterminer actuellement sur cette instance pédagogique sans avoir tous les chiffres. Elle souhaiterait savoir si les CEF se substituent aux dossiers papier et aux inscriptions faites par la voie traditionnelle.

Madame MICHEL précise que pour l'instant les CEF ne se substituent que pour certains pays.

Monsieur SALZMANN rappelle que le CEVU avait voté une motion à ce sujet et trouve dommage qu'elle ne soit pas jointe aujourd'hui avec les documents du CEVU.

Madame MICHEL propose que l'ensemble soit représenté avec plus de données chiffrées, avec les remontées du CEVU et qu'un tel véritable point soit fait lors d'un prochain CA. Elle rappelle qu'une motion avait déjà été votée lors du CA précédent à la demande de l'UNEF.

#### **10) Statuts Institut Francilien de médecine du sport,**

La Vice-présidente donne la parole à Monsieur BLADIER pour la présentation des statuts de l'Institut.

Madame CHAZEAU-GUIBERT fait observer la présence d'une petite erreur en page 3 dans la mesure où la durée de l'association n'est pas illimitée mais juste nécessaire pour consolider sa mission d'intérêt public qui pourra prendre la forme juridique d'un groupement d'intérêt public. Hormis ce point, les statuts sont juridiquement parfaitement acceptables.

Monsieur CHAMPESME rappelle qu'il est écrit dans le texte : « La présente association a pour origine un projet conjoint de la région Ile de France .... ». Or il fait remarquer que la région Ile-de-France n'est pas membre de l'association

La Vice-présidente précise que c'est par le biais de son comité régional que la région Ile de France intervient dans l'association.

Puis Madame MICHEL présente les statuts à l'approbation des membres du Conseil :

Résultats du vote :  
Voix pour : 41  
Voix contre : 0  
Abstentions : 5  
Nombre de votants : 46

Les statuts de l'Institut Francilien de médecine du sport sont approuvés par les membres du Conseil.

## 12) Questions diverses,

Madame MICHEL présente la convention associant l'Université, la communauté d'agglomération de plaine commune, et l'établissement public d'aménagement de plaine de France.

Elle a pour but d'établir un cheminement piéton aménagé permettant de relier directement le parking situé face à l'institut Galilée à la rue du Maroc. Une enveloppe financière est prévue avec une quote-part modique de l'université, de 15 000 €. L'essentiel est pris en charge par l'établissement public de Plaine Commune y compris dans les modalités d'entretien. La durée de la convention est prévue pour une période de 10 ans.

Monsieur SALZMANN se déclare surpris du manque d'ampleur de cette convention. Il rappelle que Madame GAYRAL, membre du CA précédent, était intervenue à de nombreuses reprises pour une autre liaison piétonne le long de la voie de chemin de fer. Le Président était intervenu à de nombreuses reprises en disant que l'une des conditions pour lesquelles il donnait son accord à l'expropriation pour le passage du tramway était la réalisation de cette nouvelle liaison qui aurait dû longer la voie de chemin de fer. Chacun disait que cela était très compliqué car cette liaison passait par deux départements et trois communes. L'EPA qui devait proposer ce chemin piéton se désengage complètement et l'Université se retrouve maintenant avec un projet très amoindri qui n'est pas à la hauteur des enjeux. Monsieur SALZMANN considère qu'il s'agit là d'un *ersatz* de liaison piétonne. De plus, il exprime la crainte que si l'Université Paris 13 vote cela, elle se voit ensuite opposer l'argument qu'elle a déjà obtenu sa voie piétonne et n'a plus besoin d'un autre aménagement.

Monsieur BAUDIN déclare faire deux fois par jour à pied ce trajet dont les mauvaises conditions, notamment la boue et les ornières, ne peuvent que l'inciter à souligner avec force l'urgence de faire voter ce projet d'aménagement piétonnier et de le réaliser.

Monsieur SALZMANN propose d'assortir ce vote d'un préambule faisant ressortir que ceci ne constitue qu'un début et n'abandonne pas pour solde de tout compte la liaison piétonne initialement envisagée.

La Vice-présidente estime que c'est la bonne formule : voter cette convention et l'accepter mais l'assortir d'une phrase introductive importante disant que cela ne peut être qu'une étape et se situe très en-dessous de l'attente de la communauté universitaire de l'Université Paris 13.

Monsieur SALZMANN déclare qu'il connaît la force de conviction du Président et que s'il se retourne vers l'EPA en faisant ressortir que le conseil d'administration est très déçu et mécontent du projet présenté qui se situe très en-dessous du projet initial de voie piétonne qui avait été promis avec l'EPA, il est peut-être possible d'obtenir gain de cause.

Monsieur ETIEN fait observer qu'en page 2 de la Convention, l'Université Paris 13 est dénommée Université Paris-Nord.

La Vice-présidente du conseil d'administration présente la convention au vote des membres du conseil, en proposant la modification et l'additif suivants :

- en page 2 de la convention, la mention « Université Paris Nord » est remplacée par « Université Paris 13 »,
- la convention sera précédée d'une phrase introductive rappelant que « La réalisation de ce chemin piétonnier ne peut être qu'une première étape qui se situe très en dessous de l'attente de la communauté universitaire de l'Université Paris 13. »

Résultats du vote :

Voix pour	:	46
Voix contre	:	0
Abstentions	:	0
Nombre de votants	:	46

La convention présentée est approuvée à l'unanimité des membres du conseil sous condition de la modification et de l'additif précités.

Monsieur FIORINI souhaiterait connaître les moyens que l'Université compte mettre en oeuvre pour permettre la meilleure application possible des nouvelles mesures antitabac.

La Vice-présidente précise que la réponse à cette question sera donnée lors du prochain CA où la question du tabac sera inscrite à l'ordre du jour.

Madame VALINSKY souligne qu'elle va demander à nouveau, comme elle le fait depuis longtemps à l'occasion de chaque CA, le retrait des cendriers de l'intérieur des locaux de l'Université.

Madame MICHEL fait observer que la campagne de suppression des cendriers à l'Université a commencé mais n'est pas encore parvenue à l'UFR LSHS.

Mademoiselle DAVID, rappelant qu'elle-même fait partie des fumeurs, estime qu'une réflexion doit être menée en profondeur au sujet du tabac afin notamment de parvenir à l'aménagement d'espaces spécifiques qui permettent aux personnes qui désirent fumer de pouvoir le faire sans gêner les autres.

Monsieur GRIENENBERGER invite les membres du CA à l'inauguration du local de son association étudiante qui durera toute la journée

Monsieur SALZMANN fait observer que si le problème du tabac est inscrit à l'ordre du jour du prochain CA il serait bien de demander aux UFR comme SMBH qui ont déjà mis en place une politique en ce domaine de venir afin de pouvoir faire bénéficier les membres du CA de leur expérience. Des aménagements extérieurs, comme par exemple des auvents pour protéger les fumeurs de la pluie, seraient notamment à prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la Vice-présidente lève la séance du conseil à 13 heures 20.